

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-074

OBJET : Arrêté portant abrogation de la nomination d'un régisseur de recettes de location des salles municipales d'Aunay sur Odon et Bauquay– Commune nouvelle Les Monts d'Aunay - ART-2018-045 abrogé

Le Maire de LES MONTS D'AUNAY,

VU Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 1617-1 et suivants ;

VU le décret n° 92-681 modifié du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2008-227 modifié du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU la décision MA-DEC-2021-013 portant suppression de la régie de recettes de location des salles municipales d'Aunay-surOdon et de Bauquay - DEC-2018-002 abrogée

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'arrêté municipal ART-2018-045 en date de 24 avril 2018, portant nomination de :

- **Madame Elodie PATIENCE** en qualité de régisseur titulaire,
- **Madame Mylène BRIERE** en qualité de mandataire suppléant de la régie instituée pour les recettes de location des salles des fêtes d'Aunay-sur-Odon et Bauquay est abrogé.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressées.

Ampliation adressée :

- à M. le comptable public
- à Monsieur le Président du Centre de Gestion
- aux intéressées.

Fait à Les Monts d'Aunay, Le 20 mai 2021

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

